

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des aménagements urbains temporaires entre la gare des Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas».

Rapport de M. Rémy Burri.

La pétition a été reçue par le Secrétariat du Conseil municipal le 27 octobre 2010 et renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 3 novembre 2010. La commission s'est réunie une fois pour traiter le sujet, à savoir le 7 mars 2011, sous la présidence de Mme Silvia Machado. Les notes de séance ont été prises par Mlle Ksenya Missiri, qu'elle en soit remerciée.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 7 mars 2011

Audition des pétitionnaires: Mme Alario Caldegnetto et M. Antonin Brocard

M. Brocard explique que cette pétition a recueilli 74 signatures d'habitants du quartier, et qu'elle a pour objet de demander aux autorités d'adopter des mesures pour ralentir la vitesse des voitures dans ce secteur, notamment entre la rue de Savoie et le chemin Frank-Thomas, mais aussi de limiter les nuisances sonores.

Mme Alario Caldegnetto ajoute que ce chemin est utilisé pour se rendre au parc des Eaux-Vives. Elle précise que les pétitionnaires savent que les travaux d'aménagement liés au CEVA auront lieu prochainement, mais qu'ils sont inquiets pour la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école et du parc, pour la période qui les sépare d'aujourd'hui à la fin des travaux d'aménagement.

Les pétitionnaires précisent que des problèmes se posent au niveau du passage pour piétons situé à proximité de la gare des Eaux-Vives (flux arrivant de la rue de Savoie), ainsi que dans la rue Frank-Thomas, à la hauteur de l'avenue Godefroy. Ils demandent l'adoption de mesures contraignantes, même temporaires, par l'installation de ralentisseurs au niveau des passages pour piétons du chemin Frank-Thomas, voire de surélever les passages piétons.

En réponse à la question d'une commissaire, Mme Alario Caldegnetto indique qu'il y aura peut-être plus de circulation pendant les travaux du CEVA et que la situation va probablement empirer pendant quelque temps. M. Brocard ajoute que les pétitionnaires attendent les aménagements du CEVA avec impatience, car cela améliorera certainement la qualité de vie du quartier. Il remarque que le problème se pose surtout dans l'attente des aménagements définitifs.

A la question d'un commissaire sur les actions entreprises pour dénoncer cette situation, M. Brocard répond qu'ils ont tout d'abord informé par écrit les représentants du Conseil municipal du quartier. Il n'y a pas eu de demande à la police, même si elle opère sporadiquement des contrôles avec un radar mobile, ce qui n'est pas suffisamment efficace. Il n'y a pas non plus eu de demande au Grand Conseil.

Discussion

Un commissaire socialiste propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif afin qu'il prenne des mesures adéquates. Ces mesures pourront ainsi être discutées avec la Direction générale de la mobilité (DGM). Il s'agit d'une route de transit et ce n'est pas au Conseil municipal de proposer des solutions.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage cet avis. Il est également favorable au renvoi au Conseil administratif et demande que le rapport transcrive le souhait des pétitionnaires de mettre des ralentisseurs et non la fermeture de la route, qui serait une mesure trop extrême. Le commissaire serait d'accord pour une audition, mais uniquement si elle pouvait se faire rapidement.

Un commissaire des Verts ne voit pas l'intérêt d'avoir d'autres auditions, si ce n'est celui de perdre du temps. Un commissaire des Verts pense qu'il est inutile d'écouter la DGM, puisque tout le monde connaît la stratégie à long terme qui est prévu à la gare des Eaux-Vives. Elle estime qu'il est nécessaire de trouver une solution immédiate, avant que des enfants ne se fassent renverser en traversant la route.

Un commissaire libéral préconise le renvoi au Conseil administratif, car ce n'est pas aux commissaires de chercher une solution d'aménagement. Toutefois, si une audition de la DGM peut intervenir rapidement, celle-ci ne devrait pas ralentir le processus, il se ralliera à la demande d'audition.

Un commissaire radical et un commissaire démocrate-chrétien estiment que, puisque les pétitionnaires ont été auditionnés, la moindre des choses serait d'auditionner un service s'occupant de la mobilité avant de renvoyer la pétition au Conseil administratif. Ils proposent d'auditionner la DGM.

Un commissaire démocrate-chrétien aimerait connaître l'avis d'un expert en mobilité pour savoir ce qui s'impose ou ce qui est déjà prévu dans ce secteur. Car, si des échanges ont déjà eu lieu avec les services de la Ville, il est possible que des mesures soient aussi déjà en cours.

Un commissaire d'A gauche toute! soutient les pétitionnaires et demande le renvoi au Conseil administratif, en demandant que les aménagements temporaires soient faits au plus vite, puisque deux écoles sont concernées.

Un commissaire radical précise que le fait de vouloir se renseigner ne signifie pas un dénigrement de la pétition. Il ne trouve pas sérieux que la commission renvoie la pétition à l'exécutif sans l'avoir étudiée un minimum.

Une commissaire socialiste précise que les mesures préconisées par les pétitionnaires sont légères au vu du statut de la rue en question (réseau secondaire). Elle pense qu'il est juste de donner un signal au Conseil administratif et cela ne signifie pas que l'on se met au-dessus des lois puisque, de toute manière, le Conseil administratif est obligé de travailler avec la DGM. Elle souligne que, s'il faut vraiment passer par une audition, elle ne voit pas pourquoi on n'auditionnerait pas le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville.

Remarque du rapporteur: L'essentiel du travail de commission s'est donc fait sur l'opportunité d'auditionner soit la DGM, soit le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève. La commission a ensuite voté directement, sans prise de position des partis. Il n'y a pas eu de mise au vote de la proposition d'auditionner le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève.

Vote sur les propositions d'audition

L'audition d'un fonctionnaire de la DGM est mise aux voix, elle est refusée par 9 non (2 AGT, 3 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 5 oui (2 DC, 1 R, 2 L).

Recommandation

Une commissaire d'A gauche toute! propose une recommandation: «Pour que le nécessaire soit fait dans les plus brefs délais, et au plus tard pour la rentrée des classes 2011-2012.»

Vote sur la pétition et la recommandation

La présidente met au voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec la recommandation d'A gauche toute!

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif ainsi que de la recommandation sont acceptés par 9 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 2 non (DC) et 3 abstentions (1 R, 2 L).

Annexe: texte de la pétition

Object : Pétition pour des aménagements urbains temporaires entre la Gare des Eaux Vives et le Chemin Frank Thomas.

Cher Monsieur, Chère Madame,

Nous soussignés avons souhaité conjointement faire part au Grand Conseil, au Conseil d'Etat du Canton de Genève, au Conseil Municipal et au Conseil Administratif de la ville de Genève de certaines réflexions en ce qui concerne l'aménagement urbain autour de la Gare des Eaux vives.

Nous sommes très concernés par les comportements excessifs des automobilistes quand certains ont la possibilité d'utiliser leur voiture sans contrainte. Il y a deux endroits en particulier que nous souhaitons porter à votre attention comme potentiellement dangereux et qui sont, la semaine, utilisé par les enfants pour se rendre aux nombreuses écoles environnantes, notamment les écoles du Pré Picot et des Allières, et le weekend au parc La Grange.

- 1- L'avenue de la Gare des Eaux Vives entre la rue de Savoie et le Chemin Frank Thomas. Cette zone est fréquemment utilisée par les automobilistes pour atteindre des vitesses très au delà des limites autorisés, en particulier les weekends et soirs de semaines. Nous souhaiterions que des ralentisseurs soient installés pour limiter les vitesses que peuvent atteindre les voitures dans cette zone et ainsi protéger les enfants d'un accident et réduire les nuisances sonores du aux fortes accélérations,
- 2- Le passage piéton de la rue de Savoie, à l'angle de l'avenue de la Gare des Eaux vives. Vous le savez certainement la rue de Savoie est un passage très fréquentés en semaine et les weekends. Le passage piéton est placé juste avant le stop et les automobilistes ne le voient pas ou l'ignorent. Je ne serais vous dire combien de fois nous y avons vu une voiture couper la priorité à un enfant. Nous sommes inquiets de la dangerosité de cette zone et souhaiterions que des aménagements soient installés pour forcer les voitures à ralentir à l'approche du passage piéton.

Nous espérons que des aménagements urbains temporaires puissent être aménagés dans l'attente des aménagements définitifs suite aux travaux du CEVA.

Nous vous prions de croire, cher Monsieur, Chère Madame, en l'expression de nos salutations les meilleures.